

Paris, le 8 juillet 2013

---

***Gare nouvelle « Montpellier-Sud de France »***

## **RFF retient 4 groupements pour le second tour de la consultation**

Réseau Ferré de France a sélectionné le 11 décembre 2012 sept groupements pour remettre une offre initiale le 30 avril 2013.

Après analyse et évaluation des propositions reçues, RFF a retenu début juillet les groupements dont les mandataires sont : « GFC Construction », « SNC Lavalin », « Icade Promotion », et « Eiffage » pour participer au second tour de l'appel d'offres.

A l'issue de la phase de dialogue qui s'engage maintenant avec ces quatre candidats et qui se terminera par la remise des offres finales, RFF sélectionnera le titulaire pressenti au deuxième trimestre 2014, pour une entrée en vigueur du contrat à l'été 2014.

La gare nouvelle de Montpellier, baptisée « Montpellier – Sud de France », sera mise en service en même temps que la nouvelle ligne à grande vitesse du Contournement de Nîmes et Montpellier (CNM), à la fin de l'année 2017.

Le projet d'une nouvelle gare à Montpellier, dans le futur quartier « Oz Montpellier nature urbaine », s'inscrit dans le cadre du Contournement de Nîmes et Montpellier, dont la réalisation est en cours. Il s'agit de construire 80 km de nouvelle ligne à grande vitesse et de bâtir les gares nouvelles de Montpellier et de Nîmes-Manduel.

Les mises en service du CNM et de la gare nouvelle de Montpellier sont prévues pour la même échéance : fin 2017.

Le financement de l'ensemble de ces opérations a été conclu à l'été 2012. La convention de financement public de la gare de Montpellier - Sud de France a été signée le 25 avril 2012 par l'État, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport, RFF et les collectivités territoriales au premier rang desquelles le Conseil Régional Languedoc Roussillon et les agglomérations de Montpellier et de Nîmes.

Le plan de financement s'établit ainsi :

- État (AFITF) : 33,33 %
- RFF : 33,33 %
- Collectivités : 33,33 % dont :
  - Conseil régional Languedoc-Roussillon : 23,84 %
  - Agglomération de Montpellier : 8,75 %
  - Agglomération de Nîmes : 0,74 %

### **RFF lance le second tour de la consultation**

Sept groupements se sont portés candidats à la réalisation de cette gare nouvelle :

- Le groupement composé des sociétés « Vinci Construction France », « Vinci Facilities », « DIF Infra 3 PPP 2 Luxembourg », « Eurovia Infra », accompagné des agences d'architecture Rudy Ricciotti et A+ Architecte,
- le groupement composé des sociétés « Studio Tecnico ABDR Architetti Associati », « Scape », « Società Appalti Costruzioni », « Studio Tecnico Majowiecki di Majowiecki Massimo », « Manens-Tifs, Centostazioni », dont Studio Tecnico ABDR Architetti Associati et Scape seront les architectes,
- le groupement composé des sociétés « GFC Construction », « Pertuy Construction », « Bouygues Travaux Publics », « Colas Midi Méditerranée », « Exprimm », « FIDEPPP 2 », « SIPPP », accompagné du Cabinet Foster ,
- le groupement composé des sociétés « SNC Lavalin » et « Demathieu & Bard », accompagné des agences Jacques Ferrier Architectures et Cusy-Maraval Architectes ,
- le groupement composé des sociétés « Icade Promotion », « Entreprise François Fondeville », « Caisse des Dépôts et Consignation », « Cofely Finance et Investissement », « Fonds FCPR Edifice Infra Euro », accompagné des architectes Marx Mimram et Emmanuel Nebout ,
- le groupement composé des sociétés « Spie Batignolles », « Idex Energies », accompagné des architectes BIG (Bjarke Ingels) et Silvio d'Ascia ,
- le candidat « Eiffage SA » dont Dominique Perrault sera l'architecte,

**Après analyse des propositions initiales par les équipes de RFF et avis de la Commission Consultative d'Evaluation des Offres, Jacques Rapoport, président de RFF, a décidé de retenir les 4 groupements suivants, pour le second tour de la consultation :**

- le groupement composé des sociétés « GFC Construction », « Pertuy Construction », « Bouygues Travaux Publics », « Colas Midi Méditerranée », « Exprimm », « FIDEPPP 2 », « SIPPP », accompagné du Cabinet Foster,
- le groupement composé des sociétés « SNC Lavalin » et « Demathieu & Bard », accompagné des agences Jacques Ferrier Architectures et Cusy-Maraval Architectes,
- le groupement composé des sociétés « Icade Promotion », « Entreprise François Fondeville », « Caisse des Dépôts et Consignation », « Cofely Finance et Investissement », « Fonds FCPR Edifice Infra Euro », accompagné des architectes Marx Mimram et Emmanuel Nebout,
- le candidat « Eiffage SA » dont Dominique Perrault sera l'architecte.

A l'issue de la procédure, RFF signera à l'été 2014 avec l'opérateur retenu un contrat de partenariat pour la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et le financement de cette nouvelle gare. L'exploitation de la gare sera quant à elle confiée à SNCF - Gares et Connexions.

## La gare nouvelle de Montpellier : une ambition partagée par l'ensemble des acteurs

RFF a engagé, au cours de l'été 2012, une procédure d'appel public à la concurrence pour la réalisation de la gare nouvelle de Montpellier dans le cadre d'un partenariat public-privé.

RFF a piloté préalablement des ateliers thématiques pour que les besoins exprimés par les partenaires publics soient pris en compte dès la programmation fonctionnelle et technique d'un véritable pôle d'échanges.

RFF, maître d'ouvrage de cette consultation de montage innovant, continuera d'associer les collectivités aux différentes étapes d'instruction et de décision de l'opération de la gare, dont le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et la Communauté d'Agglomération de Montpellier, porteur du futur quartier « *OZ Montpellier Nature urbaine* » qui accueillera la gare avec l'objectif de consolider ses effets stratégiques pour le développement du territoire.

## La gare nouvelle de Montpellier : une concertation déjà bien engagée

En application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, RFF a organisé une concertation préalable sur ce projet du 6 mai 2013 au 6 juin 2013. En complément, une concertation volontaire au travers d'un panel de 40 citoyens s'est déroulée au deuxième trimestre 2013.

L'ensemble des résultats de ces concertations (bilan, propositions, recommandations,...) sera utilisé par RFF dans la cadre du dialogue compétitif avec les groupements retenus.

### CONTACTS PRESSE :

**Matthieu Béjot**

Tel. : 01 53 94 33 79

Mel. : [matthieu.bejot@rff.fr](mailto:matthieu.bejot@rff.fr)

**Manon de Cassini-Hérail**

tel. : 01 53 94 31 38

Mel. : [manon.herail@rff.fr](mailto:manon.herail@rff.fr)

### A propos de RFF

Réseau Ferré de France développe, modernise et commercialise l'accès au réseau ferré dans une logique de solidarité du territoire aux échelles européenne, nationale et régionale.

Deuxième investisseur public français, comptant 1 600 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 5,5 milliards d'euros en 2012, RFF pilote un plan de modernisation du réseau croissant et met en œuvre la politique nationale de déploiement de quatre lignes nouvelles. 800 km de lignes à grande vitesse seront ainsi mises en services d'ici 2017. Fort d'un actif industriel de 30 000 km de lignes, RFF organise à l'attention de l'ensemble de ses clients, entreprises ferroviaires de transport de voyageurs et de fret, un accès équitable et performant au réseau ferré français.

Consultez notre site : [www.rff.fr](http://www.rff.fr)

Photos et vidéos libres de droit disponibles à la demande : [www.mediatheque-rff.fr](http://www.mediatheque-rff.fr)



Nouveau ! Abonnez-vous à notre compte Twitter : RFF presse